



Limitation de l'usage des produits phytosanitaires Services techniques du lac d'Aubusson

**La Communauté de communes
du Pays de Courpière (CCPC)
est située à l'Est du département du
Puy-de-Dôme, sur le territoire du Parc
naturel régional du Livradois Forez.
Elle compte 10 communes,
8600 habitants.**

Une partie de ses services se situe au lac d'Aubusson d'Auvergne, à savoir des services techniques et la Catiche, structure permanente d'éducation à l'environnement. Les services techniques basés au lac disposent de 4 agents qui interviennent sur la gestion des espaces verts, de la station d'épuration, sur les gros travaux, les terrassements et l'intervention sur les bâtiments, essentiellement sur le lac d'Aubusson d'Auvergne mais également sur différentes structures appartenant à la Communauté de communes et présentes sur le territoire.

Le lac d'Aubusson, environnement préservé – accueil de qualité

Le lac d'Aubusson est un vaste plan d'eau naturel de 28 hectares, entouré de 75 hectares de bois et champs aménagés. Ce site est une base de loisirs nautiques, lieu majeur du tourisme dans le Parc naturel régional du Livradois Forez. Les espaces verts et les voiries sont scrupuleusement entretenus pour satisfaire les attentes du public en matière d'esthétisme, de sécurité, de bien-être. Ceci nécessite un travail important des services techniques quant à la propreté et l'entretien du site. Ils sont à l'œuvre toute l'année sur 6 hectares, afin d'offrir le meilleur accueil aux usagers de la base nautique.

L'entretien des espaces verts par les services techniques



Afin d'avoir une action efficace des produits tout en limitant au maximum leur impact, les services techniques respectent les règles suivantes :

- Les espaces entretenus sont adaptés au contexte local ;
- Un unique traitement annuel est effectué, fin mai, début juin ;
- Les produits utilisés sont biodégradables ;
- Les applications sont localisées (avec un pinceau, avec une lance) : diffusion du produit directement sur la plante et le moins possible dans l'air ;
- Les dosages suivent scrupuleusement les recommandations des fiches techniques ;
- Des tests de réduction des dosages prescrits sont expérimentés ;
- Chaque matériel de pulvérisation est étalonné annuellement pour un dosage précis ;

Qu'est-ce qu'un produit phytosanitaire ?

Les produits phytosanitaires désignent les préparations contenant une ou plusieurs substances actives permettant :

- la protection des végétaux ou produits végétaux contre tout organisme nuisible,
- la régulation de croissance sur les processus vitaux des végétaux (régulateur de croissance),
- la conservation des végétaux et la destruction des végétaux ou parties de végétaux indésirables.



→ L'intervention se fait selon les conditions météorologiques optimales, nécessitant une grande disponibilité des agents des services :

- Vent le plus faible possible, inférieur à 10 km/h, (traiter par vent fort augmente la dérive du produit, diminue la qualité de répartition des gouttes sur les mauvaises herbes et la réceptivité de la plante) ;
- Journées de températures extrêmes – trop froides ou trop chaudes – évitées ;
- Journées avec des prévisions à court terme de pluie importante écartées (sinon le produit peut être lessivé, et être un facteur aggravant de la pollution des eaux)



L'emploi sélectif de produits phytosanitaires

Les services techniques n'emploient aucun fongicide et aucun insecticide. Ils travaillent uniquement avec des herbicides de trois types :

1. Herbicides systémiques à action foliaire ou racinaire, type glyphosate
2. Herbicides anti-germinatifs : action de pré-levée pour un traitement préventif
3. Herbicides sélectifs : efficacité limitée à un certain groupe de plantes et non phytotoxiques pour le végétal à préserver

La différenciation des zones à entretenir

Différencier les zones à entretenir selon le risque de ruissellement et de pollution des eaux permet d'avoir une action optimale et raisonnée des produits chimiques. Il s'agit pour les services techniques de :

- mesurer les surfaces à désherber pour calculer au plus juste la quantité de produit nécessaire (intérêt économique)
- déterminer quelles sont les zones dites sensibles au ruissellement (intérêt environnemental)

Le désherbage des sites est donc adapté au niveau de sensibilité des zones à désherber.

Le saviez-vous ?

Les services techniques pensent en premier lieu aux mesures végétales, mécaniques, ou aux méthodes alternatives avant de décider toute intervention chimique. Elles ne sont malheureusement pas toujours adaptées.

Méthodes végétales	Méthodes mécaniques	Méthodes thermiques
<p>➤ Réflexions sur des végétaux de couverture, qui s'étalent à la surface du sol et le recouvrent densément (plantes couvre-sol).</p>	<p>➤ Appareils de brossage, balayage classiques, qui adaptés, peuvent avoir aussi une action de désherbage.</p>	<p>➤ Désherbage thermique au gaz : à flamme directe, ou à système infra-rouge. Désherbage à la vapeur d'eau.</p>

Aller plus loin

→ La CCPC se lance dans une démarche d'échanges d'expériences sur des méthodes alternatives.

Les agents des services techniques ont notamment suivi une formation « éco-phyto » en 2012.

→ **FREDON Auvergne** : La Fédération Régionale de Défense contre les Organismes Nuisibles (FREDON) intervient sur de nombreux domaines en relation avec le végétal, l'eau et l'environnement en direction des professionnels agricoles et des collectivités. Elle est l'organisme de référence sur le thème du végétal dans son environnement. <http://www.fredon-auvergne.fr>

Fiche réalisée par l'Aduhme
dans le cadre de sa mission Espace INFO→ENERGIE

Le service Espace INFO>ENERGIE est financé par



Pour toute information, contactez

Aduhme, agence locale des énergies et du climat

129 avenue de la République - 63100 Clermont-Ferrand

Tél. 04 73 42 30 90 - contact@aduhme.org - www.aduhme.org